

# Politiques – Intra-muros

Le Service du sport et de l'activité physique présente sa politique en matière de suspension et de processus disciplinaire pour l'ensemble des ligues intra-muros. Cette politique permettra de soutenir la valeur du respect des ligues intra-muros par le biais d'une participation à des compétitions amicales basées sur un bon esprit sportif. Le respect de soi, des règles, de l'adversaire et de l'ensemble du personnel (responsable, arbitre, marqueur, etc.) se doit d'être mis de l'avant en tout temps.

## Politiques – Suspensions et processus disciplinaire

La présente politique s'applique pour tous les participants et les employés des ligues intra-muros de l'Université de Sherbrooke. Prendre note que tout spectateur ne respectant ces règlements pourra se voir expulser par la sécurité.

Toutes les suspensions ou mesures disciplinaires seront évaluées et déterminées par les responsables de ligue concernés et la coordonnatrice des ligues intra-muros selon les gradations suivantes (voir ci-bas).

Chaque incident est associé à un niveau. Chaque niveau comprend une période de suspension ainsi qu'une période de probation. À noter que tout participant qui se voit commettre une même erreur à une seconde reprise se fera sanctionner selon le niveau suivant. Par exemple, un joueur commet un acte de niveau 2, à la suite de sa suspension pour le reste de la session, il est en période de probation pour la même faute pendant la session suivante. Si ce joueur refait la même erreur de niveau 2 pendant sa période de probation, il passe alors à la sanction du niveau 3.

**Niveau 1 :** Une suspension d'une soirée est prévue pour tous les incidents impliquants :

- Une contestation excessive envers un arbitre et/ou un responsable de ligue
- Une expulsion demandée par un arbitre et/ou un responsable de ligue.

La suspension prévue est d'une soirée. Le joueur ne peut pas terminer le match en cours peu importe le temps restant et il est suspendu pour la soirée suivant l'incident. La période de probation débute après le match de suspension et dure trois semaines.

**Niveau 2 :** Une suspension de deux à douze soirées est prévue pour tous les incidents impliquants :

- Un bris volontaire de l'équipement ou des installations sportives
- Une participation à un match pendant la période de suspension prévue, qu'importe le niveau de gradation ou la durée de la suspension
- Participation à un match sous l'effet de l'alcool et/ou drogue détectée par un arbitre et/ou responsable de ligue

La suspension est prévue pour le reste de la saison et pour les séries éliminatoires dans le cas échéant, soit entre deux à douze semaines. La période de probation dure de 12 semaines. Dans le cas où, le joueur n'est pas inscrit à un sport intra-muros lors de la session suivante, la période de probation débutera lors de sa prochaine inscription.

Par exemple, un joueur commet une faute au hockey sur glace à la session d'hiver et qu'il ne participe à aucun sport intra-muros lors de la saison estivale et qu'il s'inscrit pour l'automne, sa période de probation débutera à la session d'automne.

**Niveau 3 :** Une exclusion de participation pour 12 à 36 est prévue pour les incidents impliquants :

- Un geste ou comportement agressif, de la violence physique, de la violence verbale ou langage dégradant, raciste, sexuel, homophobe ou transphobe envers un joueur, un arbitre et/ou un responsable de ligue
- Des expulsions multiples demandées par les arbitres et/ou responsables de ligue.

Le joueur fautif est exclu pour 12 à 36 soirées et la période de probation est illimitée.

**Niveau 4 :**

Tous les incidents considérés grave peuvent entraîner une exclusion de participation pour les sports intra-muros offerts à l'Université de Sherbrooke. Aucune période de probation ne s'applique pour ce niveau. Des sanctions supplémentaires peuvent s'additionner de la part du Service du sport de l'activité physique et/ou de l'Université de Sherbrooke selon la nature des incidents. Prendre note que tous les incidents nommés précédemment peuvent être considérés comme un incident de niveau 4 selon la gravité de ceux-ci.

<b>Politique de suspension et mesure disciplinaire – Intra-muros de l'Université de Sherbrooke</b>			
<b>Niveau de gradation</b>	<b>Incidents</b>	<b>Période de suspension</b>	<b>Période de probation</b>
Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contestation excessive envers un arbitre et/ou un responsable de ligue</li> <li>- Expulsion demandée par un arbitre et/ou un responsable de ligue</li> </ul>	1 soirée	3 semaines
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bris volontaire de l'équipement ou des installations sportives</li> <li>- Participation à un match pendant la période de suspension prévue, qu'importe le niveau de gradation ou la durée de la suspension</li> <li>- Participation sous l'effet de l'alcool et/ou drogue détectée par un arbitre et/ou responsable de ligue</li> </ul>	2 à 12 soirées	12 semaines**
Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Geste ou comportement agressif, de la violence physique ou de la violence verbale ou langage dégradant, raciste, sexuel, homophobe ou transphobe envers un joueur, un arbitre et/ou un responsable de ligue</li> <li>- Expulsions multiples demandées par les arbitres et/ou responsables de ligue</li> </ul>	12 à 36 soirées	Illimité
Niveau 4	Tous les incidents considérés grave peuvent entraîner une exclusion de participation pour les sports intra-muros offerts à l'Université de Sherbrooke.	Illimité	----

\*\*Dans le cas où, le joueur n'est pas inscrit à un sport intra-muros lors de la session suivante, la période de probation débutera à sa prochaine inscription.